



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 mars 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **24**

Date de la convocation :
23 mars 2023

Délibération n° DCM23-03-29P10

**Administration générale - Adhésion au service
d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)
du Salagou Cœur d'Hérault et approbation des
conditions tarifaires**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Pas-sieux et Mme Claudine Soulairac, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Michelle Guibal, Mme Catherine Klein, M. Stéphane Garcia, M. Patrick Javourey, Mme Paquita Mé-diani, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, Laurent Dô et M. Michel Vullierme

Procurations :

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme

Mme Catherine Klein, à Mme Elisabeth Blanquet

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Laurent Dô à M. Michaël Deltour

M. Michel Vullierme à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Joëlle Mouchoux

Le projet de territoire intercommunal 2020-2030 prévoit, dans son axe 4 « Un territoire de gouvernance », Enjeu 1 « Améliorer la qualité et l'efficacité du service public rendu aux usagers » décliné dans son objectif opérationnel « Mailler le territoire par le développement des services de proximité optimisés et accessibles », la création d'un service de sécurité intercommunal.

Ce nouveau service doit contribuer à assurer la tranquillité publique, le maintien de la sécurité et de l'ordre public, par la dissuasion, la prévention et tout particulièrement la lutte contre les atteintes à l'environnement.

La Communauté de communes du Clermontois a créé en 2022 le service des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) destiné à intervenir sur demande des communes.

Afin de pérenniser structurellement le service rendu par les agents ASVP, la Communauté de communes propose aux communes qui le souhaitent une formule d'adhésion.

Chaque commune adhérente pourra ainsi faire appel au service en fonction de ses besoins propres.

Si le Président de la Communauté de communes reste l'autorité de gestion administrative, l'autorité de gestion opérationnelle est le Maire lorsque les agents ASVP interviennent sur le périmètre de sa commune.

En adhérant au service, chaque commune accepte les conditions tarifaires qui ont été déterminées selon la strate démographique des communes par catégorie, de façon forfaitaire.

Ainsi pour la Ville de Clermont l'Hérault, positionnée sur la strate plus de 9000 habitants, la participation s'élève à 20 000 € par an et recouvre l'intervention d'un binôme d'ASVP pour un volume global de 32 heures hebdomadaire réparties sur 4 matinées.

Les modalités d'intervention du service communautaire sont précisées au travers de d'une convention d'adhésion dont projet ci-joint, et par ajout d'une annexe reprenant les termes du courrier de Monsieur le Président du Conseil Communautaire en date du 3 janvier 2023 (ci-joint).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'adhésion au service ASVP du Salagou Cœur d'Hérault proposé par la Communauté de communes du Clermontais,
- d'approuver les conditions tarifaires présentées en annexe,
- d'approuver le projet de convention d'adhésion dont projet ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion dont projet ci-joint et à accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette question a été présentée en commission Sécurité et tranquillité publique le 28 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

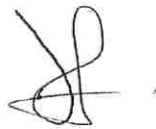
DECIDE l'adhésion au service ASVP du Salagou Cœur d'Hérault proposé par la Communauté de communes du Clermontais,

APPROUVE les conditions tarifaires présentées en annexe,

Approuve le projet de convention d'adhésion dont projet ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion dont projet ci-joint et à accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE

